

Procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Michel Sabatier.

Secrétaire de la séance : Chantal FABRE

Présents : Michel SABATIER, Marc VALLVE, Dominique DUMONS, Chantal FABRE, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Laeticia BOSSUET

Représentés :

Absents et excusés : Jean-Barthélémy Maris, Céline SOULETIE - AUTHIÉ, Richard BOESPFLUG, Benoit JOLIBERT

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 avril 2026 ;
- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

• Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 avril 2026 :

En raison d'une charge de travail particulièrement importante au secrétariat de la mairie, les procès-verbaux des séances du 10 avril 2026 et du 29 mai 2026 n'ont pu être finalisés. La présentation et l'approbation de ces deux documents sont reportées à une prochaine séance.

• Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (N° DE_024_2026)

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Les Conseillers les plus âgés : M. Dominique DUMONS, Mme FABRE Chantal. Les Conseillers les plus jeunes : Mme Laeticia BOSSUET, Mme Pauline LEVENARD. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué (ou des délégués) :

Les candidatures enregistrées :
.... Michel SABATIER

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. SABATIER Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Une liste de candidats a été déposée :

.... FABRE Chantal
....BOSSUET Laetitia
....LEVENARD Pauline

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, la liste a obtenu :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Mme FABRE Chantal ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme BOSSUET Laetitia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme LEVENARD Pauline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 19h 30.

Michel Sabatier
Président de séance



Chantal FABRE
Secrétaire de séance

